

Communiqué de presse

(en bleu, les nouveautés par rapport au communiqué de presse du lundi 6 avril)

information

CORONAVIRUS COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION

14 / 04 / 2020

Les mesures de précaution dans le contexte de crise sanitaire se poursuivent. En ce début de semaine, vous trouverez ci-dessous les informations actualisées relatives à l'organisation des services municipaux à l'Hôtel de Ville de Ouistreham Riva-Bella :

- Fermeture au public des services municipaux avec mise en œuvre d'une astreinte téléphonique au 02 31 97 73 25 aux heures d'ouverture habituelles, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi et de 10h à 12h le samedi.

Dispositifs spécifiques pour les personnes isolées ou dépendantes

- Mise en place d'une cellule d'écoute et d'orientation au CCAS pour les personnes isolées ou démunies (assurée par des bénévoles, encadrée par le CCAS, de 8h30 à 17h30 7j/7).
- Continuité du service d'aides à domicile équipé de masques et de gants en nombre suffisant, pour les tâches du quotidien (170 personnes), sauf celles et ceux qui n'ont pas souhaité la continuité de ce service.
- Porter attention à ses voisins, à ses proches et à soutenir les Séniors.
- Portage des repas à domicile pour celles et ceux qui en ont besoin avec le prestataire privé de la Ville.
- Suivi du confinement dans nos maisons de retraite et gestion des relations des Familles avec l'extérieur.
- Livraison à domicile par les 3 pharmacies de la ville :
 - o Bourg : Place de l'Église – 02 31 97 19 15 ;
 - o Riva : 61, Avenue de la Mer – 02 31 97 18 28 ;
 - o Port : Place du Général de Gaulle – 02 31 96 25 41.
- En complémentarité des offres privées, la Ville accompagne les personnes isolées/vulnérables en procédant à des livraisons de produits de première nécessité à domicile via son réseau de bénévoles (appelez la cellule d'orientation de 10h à 12h du lundi au vendredi au 02 31 97 73 25).
- Des bénévoles et des bénévoles de la SNSM, encadrés par le CCAS de la Ville, ont rendu visite à plus de 1600 personnes de plus de 75 ans à leur domicile au cours de la semaine passée pour s'enquérir de leurs besoins nécessaires.
- Maintien des services des associations caritatives de la ville : Entraide et Solidarité, le mardi de 14h à 15h30 et le Secours Libre, le jeudi de 13h30 à 17h.

Sécurité

- Extension des horaires de présence de la Police municipale pour mener pédagogie et prévention du lundi au dimanche de 8h à 21h (délivrance des attestations dérogatoires ou visite au lieu de résidence en cas d'urgence, contrôle du respect du confinement, surveillance des bâtiments publics, contrôle du respect des mesures sanitaires sur les marchés en plein-air, contrôle du respect de l'arrêté interdisant l'accès à la plage, à la digue et aux pistes cyclables).

Tél. Police municipale de Ouistreham Riva-Bella : 02 31 96 72 05.

- La Pointe du Siège et le Bois du Caprice, en tant qu'espaces naturels sensibles, sont également fermés, par le Département du Calvados.
- Depuis le lundi 6 avril, les contrôles de police et de gendarmerie sont beaucoup plus renforcés.
- Désormais, l'attestation de déplacement dérogatoire peut être générée au format numérique sur smartphone et tablette.

Le formulaire à remplir est disponible ici [📄 https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/](https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/)

Mode d'emploi : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>

- La Gendarmerie nationale lance l'Opération tranquillité Séniors. Vous vivez seul(e)s? Vous êtes âgé(e)s? N'hésitez pas à vous signaler à la gendarmerie : des gendarmes pourront vous contacter par téléphone et vous

donner des conseils de prévention. Tél. Gendarmerie de Ouistreham Riva-Bella : 02 31 36 22 70.

En cas d'urgence : 17 ou 112.

Collecte des déchets ménagers

- Continuité du ramassage des déchets ménagers (poubelle noire) :
- Immeubles et commerçants collectés tous les mardis et vendredis matin en ordures ménagères et tous les jeudis matin en recyclables.
- Pavillonnaire :
 - **Ouistreham Terre** collecté en ordures ménagères le mardi matin en semaine paire et en recyclables le jeudi matin en semaine paire ;
Prochaines dates de collectes (ces dates prennent en compte le décalage dû aux jours fériés, lundi de Pâques et 1^{er} mai) :
 - Collecte des ordures ménagères : Mercredi 15 avril / Mardi 28 avril.
 - Collecte d'emballage recyclable : Vendredi 17 avril / Jeudi 30 avril.
 - **Ouistreham Mer** collecté en ordures ménagères le lundi matin en semaine impaire et en recyclables le jeudi matin en semaine impaire.
Prochaines dates de collectes :
 - Collecte des ordures ménagères : Lundi 20 avril.
 - Collecte d'emballage recyclable : Jeudi 23 avril.*Cela n'inclut ni les déchets verts, ni les encombrants.*
- Une demande a été effectuée auprès de Caen la mer pour réaliser le ramassage des déchets verts.

Pour plus d'informations, contactez la Mairie au 02 31 97 73 25.
- Distribution de sacs jaunes :
 - Un bac est disposé devant la Mairie de 9h à 12h et de 14h à 17h avec des sacs jaunes en libre-service.
 - La Police municipale, en cas de besoin impérieux, peut livrer des sacs jaunes à domicile. Si vous êtes concerné, nous vous invitons à appeler le standard de la Mairie au 02 31 97 73 25 pour nous donner votre adresse.

Propreté publique

- Les équipes de propreté sont intervenues sur le territoire Caen la mer le jeudi 9 avril puis interviendront chaque mardi. Elles se chargeront de ramasser une fois par semaine les déchets/encombrants gênants, les plus urgents et les plus importants, déposés sur le domaine public et signalés par l'encadrant lors de sa tournée effectuée la veille sur site. Il est prévu le maintien de ce dispositif jusqu'à la fin de la période de confinement.
- N'hésitez pas à nous signaler tout sac poubelle ou objet abandonné laissés sur la voie publique au 02 31 97 73 25. Nous invitons chacune et chacun à rester vigilant sur la propreté de la voie publique.

Éclairage public

- Un arrêté relatif à la coupure de l'éclairage public a été pris jusqu'à la fin du confinement par la Ville. La moitié des armoires électriques de la Ville de Ouistreham Riva-Bella (axes secondaires et quartiers) qui alimentent le réseau d'éclairage sont coupées. Les axes principaux restent allumés. Cette mesure participe au renforcement des mesures du confinement et à un esprit d'économie de l'argent public.
Consultez l'arrêté : <http://ouistreham-rivabella.fr/wp-content/uploads/2020/04/arrete-coupure-sectorielle-eclairage-public.pdf>

Transport

- Compte tenu de la situation, la Communauté urbaine Caen la mer a décidé de mettre en place des mesures tarifaires exceptionnelles pour les abonnés annuels Twisto (mensualités non-prélevées, prolongations des abonnements...). Toutes les mesures mises en œuvre ne nécessitent aucune action de la part des abonnés Twisto. Infos : <https://www.twisto.fr/se-deplacer/actualites/mesures-tarifaires-exceptionnelles.html>

Stationnement

- L'ensemble des places de stationnement sont gratuites pour tous (Ouistrehamais et personnes venant de l'extérieur) pendant toute la durée du confinement.

Situation migratoire

- Mise en confinement des migrants à Tailleville comme entendu avec Monsieur le Préfet avec l'intervention de La Croix Rouge, à la demande du Maire mardi 17 mars (protection de tous et sécurité sanitaire).

Alimentation

- Organisation progressive de livraisons à domicile par tous les professionnels alimentaire de la ville ;
- Maintien des marchés communaux des mardis et des samedis dans le Bourg et des vendredis à Riva, par arrêté dérogatoire de la Préfecture du Calvados. Les distances de sécurité entre les clients et les mesures sanitaires doivent y être respectées. **Des conditions plus strictes d'accès vont être imposées pour ces marchés de plein-air afin de maîtriser le flux des personnes se rendant sur les marchés au même moment.**
Consultez l'arrêté : <http://ouistreham-rivabella.fr/wp-content/uploads/2020/04/AP-Derogation-Marches-ouistreham.pdf>
- Le marché aux poissons est ouvert du mardi au dimanche, de 8h30 à 13h.

Éducation

- Mise en place d'un accompagnement et d'une continuité pédagogique et numérique pour les enfants (la Police municipale apporte les cours aux élèves non munis d'ordinateur à leur domicile) pour le primaire et le secondaire ;
- Gestion de l'accueil des enfants des hospitaliers et soignants avec le personnel enseignants et le personnel communal, élargi en fonction des besoins. Ce système s'étend désormais aux enfants des personnels participant **aux forces de sécurité intérieure (gendarmes, personnels de police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels de préfecture indispensables à la gestion de la crise)** l'accueil exceptionnel.
- Le service minimum d'accueil sera maintenu dans les mêmes conditions pendant les vacances scolaires mais uniquement par le personnel communal :
 - Public prioritaire uniquement sur justificatif ;
 - Horaires identiques ;
 - Information au minimum la veille avant 17h pour annoncer la présence de l'enfant le lendemain, en appelant la Mairie ;
 - Pique-nique à prévoir par les parents (possibilité de réchauffe sur place).

Culture

- Continuité de l'offre d'enseignements à l'École de Musique par un système de cours à distance, pour les parents qui en font la demande ;
- Accès gratuit aux ressources en ligne grâce à la Boîte numérique : pendant le confinement lié au COVID-19, la Communauté urbaine Caen la mer s'associe au Département du Calvados pour proposer à tous ses habitants d'accéder gratuitement aux ressources (jeux, aide aux devoirs, films, magazines, lectures...) de la Boîte numérique proposée par le Réseau de lecture publique.
Inscription gratuite : <https://laboitenumerique.bibliondemand.com/>

État civil

- Pour tout renseignement relatif à l'état civil, contactez l'accueil de la Mairie au 02 31 97 73 25.

Événementiel / Vie associative

- La vie événementielle et associative ouistrehamaise est à l'arrêt jusqu'à nouvel ordre. Les événements des mois d'avril et de mai ont été annulés. **Une réflexion est en cours pour les événements de juin et juillet.**
- Les gymnases et bâtiments communaux sont, quant à eux, fermés jusqu'à nouvel ordre.

Travaux

- La totalité des chantiers en cours dans la ville a été stoppée.

Tourisme

- Le Préfet du Calvados interdit aux hébergements à vocation touristique de recevoir du public dans le département jusqu'au 15 avril 2020, inclus.
Consultez l'arrêté : <http://ouistreham-rivabella.fr/wp-content/uploads/2020/04/Arrete-portant-interdiction-aux-hebergements-a-vocation-touristique-de-recevoir-du-public-dans-le-departement.pdf>
- Pour contribuer à soulager la trésorerie des acteurs du tourisme, la Communauté urbaine Caen la mer autorise exceptionnellement les hébergeurs de son territoire à repousser l'échéance de versement de la taxe de séjour collectée sur les 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2020, au 20 octobre 2020. Cette mesure n'exonère pas de la saisie mensuelle

des déclarations sur la plateforme <https://taxedesejour.caenlamer.fr/>

Acteurs économiques

- Organisation progressive de livraisons à domicile, de drive et de vente à emporter par tous les commerçants de la ville ;
- Dès ce jeudi 9 avril, la Poste, située route de Lion, sera désormais ouverte du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- Pour contribuer à l'économie locale, privilégiez l'achat de produits chez les commerçants ouistrehamais sur : www.achetezaouistreham.fr
- Si vous êtes une entreprise et que vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre activité, contactez la DIRECCTE Normandie, la cellule d'information aux entreprises au 0 806 000 126 (service gratuit + prix d'un appel) de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ou par mail à norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr

Actions solidaires

- Les partenaires sociaux, gestionnaires du régime Agirc-Arrco mettent en place deux dispositifs d'aide exceptionnelle à destination des assurés : aide aux courses et un service d'écoute.
Infos : <https://www.agirc-arrco.fr/>
- Les Petits Frères des Pauvres de la Région Normandie réalisent une permanence de veille Skype du lundi au vendredi de 9h à 18h pour les personnes âgées et isolées. Ils ont également mis en place un numéro unique gratuit et ouvert à tous : 02 31 82 73 41.
- Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, garantit la continuité des services essentiels à la vie quotidienne et rappelle ses numéros d'urgence pour les particuliers (24h/24, 7j/7) :
 - N° Centre Appel dépannage : 09 726 750 14
 - N° Accueil raccordement Electricité : 09 69 32 18 41
- L'École des parents et des éducateurs de la Seine maritime et du Calvados et l'Union régionale des École des parents et des Éducateurs de Normandie (UREPE Normandie) ouvrent un numéro vert gratuit pour les parents : 0 805 382 300. Cette permanence téléphonique est ouverte tous les jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 22h. Chaque appel reste anonyme. Infos : <https://www.epe76.org/>
- Un numéro d'appel d'urgence du barreau des avocats de Caen est mis en place : 02 31 86 7009. Une permanence est assurée du lundi au vendredi de 9h à 17h. Infos : <https://barreau-caen.com/liste-des-avocats-specialement-formes-en-matiere-de-violences-conjugales-ou-intrafamiliales/>
- Le Département vient de lancer sa plateforme d'entraide en ligne : <https://entraide.calvados.fr/>. Elle permet de mettre en relation les personnes bénévoles et celles qui peuvent avoir des besoins.
- Dans l'optique de protéger les personnels soignants et les personnes vulnérables, M. le Maire a procédé à la commande de masques chirurgicaux.
- Une collecte de tissus, 100% cotons et propres, a été mise en place devant l'Hôtel de Ville pour aider à la confection de masques. La confection de ces masques artisanaux a été lancée par l'intermédiaire d'une association ouistrehamaise et de personnes à titre privé pour accompagner la ville.

Victimes ou témoins de violences conjugales :

- Le contexte particulier du confinement, indispensable à l'endigement de la pandémie de COVID-19,
- peut malheureusement exacerber les violences conjugales et intrafamiliales.
- Pour recevoir de l'aide anonymement et gratuitement :
 - Contactez le 3919, de 9h à 19h, du lundi au samedi - Attention, il ne s'agit pas d'un numéro d'urgence : le 17, qui met en relation avec les forces de l'ordre, doit être privilégié.
 - Ou signalez-le en ligne sur la plateforme : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>. Elle reste active 24h/24.

Sanctions encourues pour violation des mesures de confinement :

- ▲ 1^{ère} sanction : 135€ d'amende
- Récidive dans les 15 jours : 200€ d'amende, majorée à 450€
- Verbalisation à plus de trois reprises, dans un délai de 30 jours : 3500€ d'amende et passible de 6 mois d'emprisonnement

Pour se protéger et protéger les autres, veillez à respecter les gestes barrière : se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter. Si vous êtes malade, porter un masque chirurgical jetable. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin traitant.

Restons connectés

Les équipes de la Ville sont mobilisées pour vous accompagner.

Si vous avez des questions ou besoins particuliers, n'hésitez pas à échanger avec Monsieur le Maire pendant sa permanence téléphonique ou en visioconférence tous les mardis de 11h à 12h, via Messenger. (accès réservé aux Ouirehamais). Infos : <http://ouistreham-rivabella.fr/%f0%9f%93%b9permanences-de-monsieur-le-maire/>

Partagez sur Facebook ou Twitter vos messages d'encouragement pour ceux qui travaillent ou vos astuces sur comment bien vivre ce confinement avec le hashtag **#ouistrehamaduceur**. Nous partagerons les meilleurs sur nos réseaux sociaux.

Restez chez vous ! Prenez soin de vous et de vos proches !

Contact presse :

Charles Perrot-Durand, Directeur de Cabinet du Maire : 06 77 89 86 18 / 02 31 97 73 80